

**DECLARATION DE RENOUELEMENT  
QUINQUENNAL D'INSCRIPTION AU  
REGISTRE SPECIAL DES AGENTS  
COMMERCIAUX**

*Veillez indiquer ci-dessous l'adresse de retour du double du formulaire*

**Ordonnance n. 6.418 du 06/12/1978 fixant, en ce qui concerne le registre spécial d'inscription, les modalités d'application de la loi n° 1008 du 4 juillet 1978 sur la profession d'agent commercial.**

**Article 4.-** L'inscription est valable cinq ans à compter de la date de délivrance du récépissé. Elle doit être renouvelée avant l'expiration de cette période. La demande de renouvellement, accompagnée de toutes pièces justificatives, est présentée et le récépissé délivré comme en matière d'inscription initiale ; le numéro de celle-ci n'est toutefois pas modifié.

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES**

**Les deux exemplaires de la présente déclaration sont signés par le commerçant, ou le représentant légal si l'activité d'agent commercial est exercée par une société, et adressés au service dans les 15 jours de leur réception accompagnés du montant du droit dû à l'occasion du renouvellement de l'inscription.**

**RENSEIGNEMENTS A COMPLETER**

N° d'inscription : .....  
Nom de naissance, prénoms ou dénomination sociale : .....  
Nationalité : .....  
Adresse du domicile personnel : .....  
Adresse de l'activité : .....  
Activité exercée :  
.....  
.....  
.....  
.....

**SIGNATURE DU DOCUMENT**

L'agent commercial certifie l'exactitude des renseignements donnés  Signature :	Le Directeur du Développement Economique atteste la conformité des déclarations ci-dessus avec les mentions portées au Répertoire du Commerce et de l'Industrie.
Monaco, le :	Monaco, le :

*En application des articles 13 et suivants de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, réglementant les traitements d'informations nominatives, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification*